

## EN JANVIER, UNE NOUVELLE ANNÉE DÉBUTE

### MOULIN DES PIONNIERS



Les sentiers de raquettes et de ski de fond sont ouverts. Le stationnement se fait au niveau du bâtiment d'accueil.

Il est **strictement interdit** de se stationner sur le site. Pour le sentier de raquettes (2.5 km), le départ se trouve près de la Maison Savard.

Prêts de raquettes gratuitement au complexe sportif, sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour le sentier de ski de fond, le départ se trouve dans le stationnement du bâtiment d'accueil.

Vous trouverez un refuge au km4.

Le sentier fait 6 km aller seulement.

Nous demandons à tous de respecter l'utilisation des sentiers et de les emprunter avec l'équipement nécessaire (raquettes ou skis).

Merci de ne pas marcher sans équipement dans les sentiers.

**Les glissades restent fermées pour le moment. Il est toujours interdit de les utiliser.**



## OFFRE D'EMPLOIS CAMP DE JOUR RELÂCHE

### ANIMATEURS (TRICES)

- ANIMER ET ENCADRER UN GROUPE D'ENFANTS
- COLLABORER À LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS
- PRÉPARER DES ACTIVITÉS
- ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Postes temps plein 40 h semaine  
du 4 au 8 mars  
salaire à 15,25\$ / heure

POSTULE DÈS MAINTENANT  
JUSQU'AU 16 FÉVRIER 2024

coordo@ladore.ca  
418-256-3545 poste 2225



**FESTIVAL PRÉ-NOVICE  
DE LA DORÉ**

**Samedi le 24 février 2024**  
Recherche des personnes pour:  
opérer le chronomètre  
accueil des équipes  
gestion des chambres des joueurs  
Contacter Maryse Paradis, 418-256-3545 poste 2225,  
coordo@ladore.ca

## FINANCES

**DÉPENSES** ☞ Les Membres du Conseil ont accepté le journal des achats du mois de décembre 2023 pour un montant de **233 917.18\$** incluant les taxes et en autorise les paiements.

### ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Au début de chaque année, il est nécessaire d'accepter les dépenses incompressibles. Il s'agit des dépenses de fonctionnement comme, par exemple, l'électricité, l'internet, les assurances, etc. Les Membres du conseil ont approuvé les dépenses incompressibles pour 2024 totalisant **2 110 425\$**.
- Les Membres du Conseil désire mettre à niveau les décorations de Noël municipales pour la période des Fêtes 2024. Une dépense de 11 316.64\$ a été approuvée afin de faire l'acquisition de structures lumineuses décoratives.
- Le Conseil municipal a approuvé les subventions d'aide pour certains organismes soit la Maison des Jeunes (20 000\$) et la subvention patrimoniale pour le Moulin des Pionniers (25 000\$).
- Lors de la séance régulière ajournée, la Municipalité a autorisé une participation financière de 75\$ pour Studio Nord (école de danse) de Saint-Félicien car des jeunes de notre communauté y participent. Également, une aide financière de 100\$ a été accordée à Centre de ressources pour hommes Optimum afin de répondre aux besoins particuliers de la population masculine en situation de vulnérabilité.
- Le projet de construction d'un nouveau centre communautaire se concrétise de plus en plus. Au cours de la séance ajournée de décembre, des mandats de production de plans et devis de structure, d'ingénierie mécanique et de surveillance de chantier ont été accordés respectivement à Saga Consultants (69 150\$) et à Ambioner (67 360\$).
- La Municipalité se doit d'avoir accès à des services juridiques de qualité. Pour ce faire, la convention de services juridiques a été renouvelée pour 2024 avec Cain Lamarre pour la somme de 3 000\$.
- La Municipalité a accepté le budget 2023 révisé de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy.

- Afin de sécuriser le plus possible la route Saint-Joseph, la Municipalité procèdera au déboisement de ses lots en bordure de ladite route. Ce mandat a été accordé à Transport et excavation J.H.L. pour la somme maximale de 17 000\$.
- Le service des travaux publics a remarqué une diminution du rendement du puits d'eau potable P-1B. Après vérification, ce dernier est colmaté et nécessite des travaux. Comme les travaux de mise à niveau du puits P-2 datent de 2013 et en raison de la présence des spécialistes pour les travaux sur le puits P-1B, des travaux seront également réalisés sur le puits P-2. Une somme totale de 78 440\$ est prévue pour réaliser le tout. Cette somme sera prise à même les réserves financières prévues à cette fin.
- La Municipalité a une entente avec l'Office d'habitation Domaine-du-Roy afin d'assumer 10% du déficit. L'administration municipale a reçu les prévisions budgétaires pour 2024 et les a acceptées pour la portion de notre secteur avec un déficit total pour les trois (3) ensembles immobiliers visés prévus de 97 607\$ donc une portion municipale de 9 761\$.

### GESTION MUNICIPALE

- Le Rapport sur l'application de la Politique de gestion contractuelle 2023 a été déposé. Il s'agit d'une politique assurant l'équité, le respect des règles contre la collusion et l'obligation de privilégier les entreprises québécoises lors de l'attribution de contrat par la Municipalité. Le Rapport concernant l'application de la *Loi sur l'accès aux documents et organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* a également été déposé. Vous pouvez les consulter sur le site Web de la Municipalité au [www.ladore.ca](http://www.ladore.ca) dans la section « citoyens/documentation/documents administratifs ou Renseignements personnels ».
- Le règlement des taux de taxation 2024 a été adopté lors de la séance régulière ajournée de décembre 2023. Les comptes de taxes 2024 ont été distribués le 19 janvier dernier.
- La Municipalité a transmis au ministère des Transports la reddition de compte afin de recevoir une subvention de 24 000\$ pour l'amélioration de la voirie locale.
- Lors de séances antérieures, nous vous avons informés que nous travaillons présentement sur un projet de réfection du système de traitement



de l'eau potable afin de régler, entre autres, le problème d'eau jaune. Nous sommes admissibles à un programme d'aide financière du gouvernement du Québec pour ce projet. La Directrice générale a été autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU -Volet 1.2 du gouvernement pour la réalisation de ce projet. Également, elle a été autorisée à publier un appel d'offres pour la réalisation des travaux.

- Tous les deux (2) ans, il est nécessaire de renouveler le permis d'intervention sur la route sous la juridiction du MTQ afin de pouvoir réaliser des travaux nécessaires pour l'aqueduc et les égouts. Le Maire et la Direction générale ont été autorisés à signer le renouvellement.
- La Municipalité a reçu une demande de modification de zonage pour la propriété du 5330, avenue des Jardins à La Doré située dans la zone 8CO afin de pouvoir y faire l'usage du recyclage de matières. Les Membres du Conseil ont analysé la demande et comme la Municipalité a un quartier industriel, que des terrains sont disponibles dans ce dernier, que la zone visée est située à proximité du nouveau développement domiciliaire du centre village et qu'une entreprise industrielle serait nuisible pour ce dernier et de la présence d'une résidence dans ladite zone, les Membres du Conseil ont refusé la demande de modification de la zone.
- En 2023, la Municipalité a présenté une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ pour des lots visés par le projet de piste cyclable reliant La Doré à Normandin. L'autorisation a été accordée par la CPTAQ. Comme le tracé de la piste cyclable a été légèrement modifié et afin de minimiser les impacts du projet sur les milieux humides, le milieu agricole et les contraintes physiques du terrain, la résolution de demande adressée à la CPTAQ a été modifiée afin de la rendre conforme au nouveau tracé proposé.

### **CONDUITE HIVERNALE**

Saviez-vous que vous devez adapter votre conduite aux conditions météorologiques et routières sinon vous pourriez recevoir un constat d'infraction? L'article 330 dit que l'on doit diminuer sa vitesse si la visibilité est réduite en raison du brouillard, de la pluie, de la neige ou lorsque la chaussée est glissante ou non-dégagée.

Aussi, vous devez déneiger son véhicule avant de partir sinon vous vous exposez à une amende. Si des plaques de neige ou de glace se détachent de votre véhicule, vous vous exposez également à une amende. Alors, prenez quelques minutes pour bien déneiger votre véhicule et relevez un peu le pied s'il ne fait pas beau.

Source : Sûreté du Québec

### **ATTENTION ATTENTION**

Les travaux publics rappellent aux propriétaires qu'il est **INTERDIT** de déposer de la neige sur les trottoirs, dans la rue, sur les bornes fontaines ou près des boîtes postales.

**ATTENTION** aussi à vos poubelles pour ne pas nuire au déneigement. Celles-ci pourraient être renversées. C'est une question de sécurité.

### **MÉMO DU MAIRE**

Bonjour à tous,

Ghislain Laprise,  
Maire



### **INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) JANVIER 2024**

Horaire des messes pour janvier 2024 :

17 décembre 11h00: MESSE (François Dubois, François Gauthier, Anne-Marie Tremblay, Marie-Marthe Bélanger)



24 décembre 22h00: MESSE DE NOËL  
(Raymond Poirier, Lucienne Bélanger, Lucien Lalancette,  
Madeleine Raymond, M. et Mme Xavier Savard)

31 décembre 11h00 : MESSE (Camil Dallaire,  
Dominique Paré, Huguette Renière)

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique  
tous les **mardis de 8h à 16h**

Comité de gestion de la Communauté chrétienne  
de La Doré &  
l'Équipe liturgique

